



JOURNÉE NEIGE AUX 2 ALPES



Dimanche 7 Février 2027

Départ vers 06h45 de votre région en autocar Grand Tourisme ** en direction de la station Les 2 Alpes. Arrêt en cours de route pour petit déjeuner libre. Arrivée vers 10h30 aux 2 Alpes pour une journée libre et déjeuner libre.**

Vous apprécierez, Les 2 Alpes, station de ski où de nombreuses activités sont possibles pour les petits comme pour les grands !

Départ de la station vers 16h30 pour route de retour. Arrivée dans votre région vers 20h15.

Activités sur place :

VTT	Patinoire
Ski alpin	Traineau à cheval
Ski de fond	Spa
Luge	Laser game
Raquette	Vol en parachute
Randonnée	Vol en deltaplane



Ce prix comprend :

Le transport en autocar de Grand Tourisme ****

Ce prix ne comprend pas :

Les activités sur place

Les repas et dépense à caractère personnel.

Assurance annulation* : + 3 €/ personne.



Bulletin de participation

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Téléphone Fixe : _____ Portable : _____
 Mail : _____
 Lieux de prise en charge souhaité : _____

Je désire participer à la **journée neige aux 2 Alpes** le Dimanche 7 Février 2027 :

Nombre de personnes _____ x 29 € - Assurance annulation* _____ x 3 € (Chèque à l'ordre de Autocars Palisse)

Je souscris à l'assurance annulation* à 3 € par personne : OUI NON : _____ x 3 € En cas de refus de souscription, j'ai pris connaissance que je ne pourrai prétendre à un remboursement ni un avoir en cas d'annulation ou d'absence.

Noms des participants

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCARS PALISSE - 9 Avenue du Président Roosevelt - 26600 TAIN L'HERMITAGE. Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11. A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile.

* L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.